## **ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE**

Je soussigné(e) Nom : BERHILI Prénom : Imane

Adresse: 26 Rue de Strasbourg

Bâtiment A

Code Postal: 78200 Ville: Mantes la jolie

Tél:/Mobile:0783212190/Lien de parenté: Cousin(e)

déclare me constituer caution personnelle solidaire de Monsieur BERHILI Charaf-eddine envers FAC-HABITAT pour toutes les dettes dont Monsieur BERHILI Charaf-eddine pourrait être redevable au titre de son adhésion et du contrat de sous-location qui lui a été consenti par FAC-HABITAT à compter du 07/09/2024 pour le logement :

N° FH931005010124 Résidence Claude Monet Appartement 124 27, rue Pierre Sémard 93130 Noisy-le-sec

Loyer principal : 339,89 € Prestations et équipements spécifiques : 99,33 € Forfait de charges : 125,59 € Internet : 10,00 € Cotisation mensuelle : 27,00 €

Cet engagement est limité dans le temps et à la durée des baux initiaux ou renouvelés, et pourra s'étendre le cas échéant aux dettes résultant d'une occupation sans titre.

Je déclare avoir reçu et pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat de sous-location que je contracte.

Je reconnais avoir pris une parfaite connaissance des conditions d'adhésion et des différentes clauses et conditions du contrat de sous-location dont un exemplaire accompagné des "Conditions Générales" et des conditions particulières m'a été remis.

Je soussigné(e), BERHILI Imane déclare me porter caution solidaire et m'engage à rembourser à FAC-HABITAT sur mes biens et revenus, en renonçant au bénéfice de discussion et de division, les sommes dues par Monsieur BERHILI Charaf-eddine comprenant :

- Les loyers du logement et ceux révisés, la révision interviendra le 1 er juillet de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers publiés par l'I.N.S.E.E, la date de l'indice de référence pris en compte est celle du deuxième trimestre de l'année précédente, conformément à la législation en vigueur et aux clauses de la convention passée entre le bailleur et l'état, prestations et équipements spécifiques, forfait de charges ou provisions pour charges et cotisation représentant une mensualité totale de : 601,81 € (six cent un euros et quatre-vingt-un centimes). Mais également l'indemnité d'occupation égale au montant du loyer, charges en sus, si le bail venait à être résilié suite à une décision de justice et les dépens afférents à la procédure.
- Ainsi que les dégradations et réparations locatives
- Le cas échéant les **pénalités ou intérêts de retard**.

Je m'engage en qualité de caution solidaire à payer à FAC-HABITAT les sommes dues par Monsieur BERHILI Charafeddine, s'il ne règle pas ses obligations locatives dans la limite de 30 000 € TRENTE MILLE EUROS et pour LA DUREE DU CONTRAT DE SOUS-LOCATION ET DE SES EVENTUELLES RECONDUCTIONS et les dettes nées après, POUR UNE DUREE MAXIMALE DE 15 ANS.

En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2021 du Code civil et en m'obligeant solidairement avec Monsieur BERHILI Charaf-eddine, je m'engage à rembourser le créancier, sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement le sous-locataire ou l'occupant.

<u>Par le présent engagement, je prends connaissance du fait que suivant l'avant dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi de 1989 :</u>

Lorsque le cautionnement d'obligations d'un contrat de location est conclu sans indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée à durée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement.

La résiliation prend effet au terme du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.

La présente mesure ne s'applique pas à mon engagement qui est stipulé à la fois pour un montant en numéraire et une durée déterminée.

Paraphe: Page 1 | 2

Conformément à l'Article 2297 du Code Civil, je confirme avoir connaissance de la nature et de l'étendue de mes obligations <u>en recopiant de ma main la mention suivante</u> :

« Par cet acte, je m'engage à payer à FAC-HABITAT en cas de défaillance du locataire, Les loyers du logement et ceux révisés conformément à la législation en vigueur et aux clauses de la convention passée entre le bailleur et l'état, prestations et équipements spécifiques, forfait de charges ou provision pour charges et cotisation représentant une mensualité totale de : 601,81 € (six cent un euros et quatre-vingt-un centimes), l'indemnité d'occupation égale au montant du loyer, charges en sus, si le bail venait à être résilié suite à une décision de justice et les dépens afférents à la procédure, les dégradations et réparations locatives, pénalités ou intérêts de retard, dans la limite d'un montant de 30.000€ (trente mille euros) et pour une durée maximale de 15 ans . Je reconnais que je ne peux pas exiger du propriétaire qu'il poursuive d'abord le locataire ou qu'il divise ses poursuites entre les cautions. »

## Reproduction manuscrite:

Par cet acte, je m'engage à payer à FAC-HABITAT en cas de défaillance du locataire, Les loyers du
logement et ceux révisés conformément à la législation en vigueur et aux clauses de la convention
passée entre le bailleur et l'état, prestations et équipements spécifiques, forfait de charges ou
provision pour charges et cotisation représentant une mensualité totale de : 601,81 € (six cent un
euros et quatre-vingt-un centimes), l'indemnité d'occupation égale au montant du loyer,
charges en sus, si le bail venait à être résilié suite à une décision de justice et les dépens afférents à
la procédure, les dégradations et réparations locatives, pénalités ou intérêts de retard, dans la limite
d'un montant de 30.000€ (trente mille euros) et pour une durée maximale de 15 ans . Je reconnais
que je ne peux pas exiger du propriétaire qu'il poursuive d'abord le locataire ou qu'il divise ses
-poursuites entre les cautions

Fait à NOISY-LE-SEC en 2 exemplaires le 07/08/2024

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé" et votre signature : "Lu et Approuvé"

## TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, je suis informé que le Mandataire procède au traitement des données à caractère personnel contenues dans le présent contrat, le délégué à la protection des données (DPO) désigné au sein du cabinet/de l'agence étant OFFICE NATIONAL DU LOGEMENT ETUDIANT - FAC HABITAT - Gestion des données personnelles 78 rue de Marseille 69007 Lyon.

J'ai également pris note que ces données obtenues :

- sont nécessaires pour l'exécution des missions du Mandataire telles que figurant au présent contrat et dans le respect des obligations découlant des articles 1100 et suivants du code civil, de loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972 et des articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- pourront être transmises au Service Comptabilité Gestion Immobilière.
- seront conservées durant toute la durée de la relation commerciale et pendant une durée maximale de 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale conformément à l'article 2224 du code civil et à l'article L561-12 du code monétaire et financier relatif à l'obligation de conservation des informations des clients dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les registres légaux tenus par le Cabinet/l'agence doivent être conservés pendant dix ans (articles 53, 65, et 72 du décret du 20 juillet 1972), les noms et adresses des mandants y figurant seront donc conservés durant toute cette durée.

Enfin, je suis informé que :

- je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de mes données à caractère personnel traitées,
- je peux demander leur effacement, leur limitation et leur portabilité dans les conditions prévues aux articles 17, 18 et 20 du règlement européen (UE) 2016/679, et également exercer leur droit à opposition dans les conditions prévues à l'article 21. J'ai enfin pris note que toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL 8 rue de Vivienne 75083 PARIS cedex 02 tel : 01 53 73 22 22 www.cnil.fr